

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 07836
Numéro SIREN : 810 794 610
Nom ou dénomination : Expensya

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2019 sous le numéro de dépôt 80546



20190805462018

DATE DEPOT : 31/07/2019

N° DE DEPOT : 80546

N° GESTION : 2015B07836

N° SIREN : 810794610

DENOMINATION : Expensya

ADRESSE : 91 boulevard de Sébastopol 75002 Paris

MILLESIME : 2018

Gretfe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

02 AOUT 2019

Sous le N° : 80546



EXPENSYA

SA au capital de 99.039,28 euros
91 Boulevard De Sébastopol 75002 Paris
RCS 810 794 610 PARIS

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019**

L'an 2019, le 28 Juin à 14h00, les actionnaires de la Société EXPENSYA se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle à PARIS sur convocation faite par l'assemblée générale d'administration à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président
- Affectation du résultat.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Karim JOUINI, Président de l'assemblée
- Monsieur Jihed OTHMANI,
- Monsieur Marc CLATOT,
- La société ISAI GESTION représentée par Monsieur Thierry VANDEWALLE
- La société SEVENTURE PARTNERS représentée par Monsieur Antoine DENIS
- ERNST & YOUNG AUDIT, commissaire aux comptes titulaire représentée par Monsieur Frank SEBAG

L'assemblée générale, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Karim JOUINI préside la séance et Madame Danielle URFER remplit les fonctions de secrétaire.

La secrétaire donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes.

Le Président rappelle que l'assemblée générale est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide de reporter le déficit de l'exercice s'élevant à 207.518 euros de la manière suivante :

- | | |
|------------------------------------|-----------------|
| - Report à nouveau débiteur 2017 | (157.665) euros |
| - Résultat de l'exercice : | (207.518) euros |
| - Report à nouveau débiteur 2018 : | (365.183) euros |

TROISIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application de l'article L.255-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société EXPENSYA TUNISIE

Personne concernée

Monsieur Karim JOUINI, président du conseil d'administration de votre société et gérant de la société EXPENSYA TUNISIE

Contrat de prestation de service

- Nature et objet : Prestation de service de développement, d'hébergement et de maintenance de la solution EXPENSYA
- Modalités : Le contrat est consenti pour une durée de 36 mois à compter de son entrée en vigueur. Le service est facturé en prenant pour base les charges opérationnelles de la société EXPENSYA TUNISIE, abondées d'un markup de 8.5%.
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le montant apparaissant en charge et relatif à cette convention est de 475.000 euros hors taxes.
- Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : en application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas de motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L.225-38 du code de commerce.

SIXIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16h00.

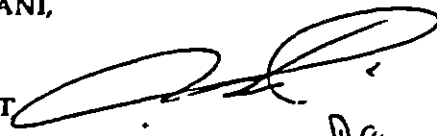
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Karim JOUINI,
Président de l'assemblée générale



Monsieur Jihed OTHMANI,

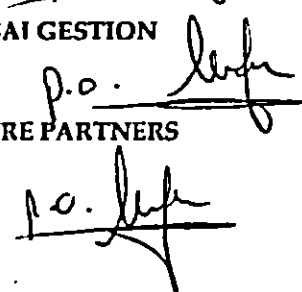
Monsieur Marc CLATOT



Monsieur Thierry VANDEWALLE de la société ISAI GESTION

p.o. 

Monsieur Antoine DENIS de la société SEVENTURE PARTNERS

p.o. 



Expensya

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Expensya,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Expensya relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons, que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

▣ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

▣ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- ☐ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

- ☐ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Franck Sebag'. The signature is written in a cursive style with a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.

Franck Sebag

*Copie certifiée conforme
à l'original*

EXPENSYA
BILAN AU 31/12/2018

| ACTIF | 31/12/2018 | | | 31/12/2017 |
|--|------------------|--|------------------|----------------|
| | Brut | Amortissements et provisions (à déduire) | Net | Net |
| Actif immobilisé (a) : | | | | |
| Immobilisations incorporelles: | | | | |
| - fonds commercial (b) | | | | |
| - autres | 972 049 | 176 248 | 795 801 | 291 139 |
| Immobilisations corporelles | 46 703 | 9 564 | 37 139 | 4 967 |
| Immobilisations financières (1) | 80 380 | | 80 380 | 41 143 |
| Total I | 1 099 132 | 185 812 | 913 321 | 337 249 |
| Actif circulant : | | | | |
| Stocks et en-cours [autres que marchandises] (a) | | | | |
| Marchandises (a) | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | | | |
| Créances (2): | | | | |
| - clients et comptes rattachés (a) | 346 545 | 1 200 | 345 345 | 93 134 |
| - autres | 88 605 | | 88 605 | 13 819 |
| Valeurs mobilières de placement | | | | 16 499 |
| Disponibilités (autres que caisse) | 2 536 457 | | 2 536 457 | 479 640 |
| Caisse | | | | |
| Total II | 2 971 606 | 1 200 | 2 970 406 | 603 092 |
| Charges constatées d'avance (2) (*) (III) | 4 664 | | 4 664 | |
| TOTAL GENERAL (I + II + III) | 4 075 402 | 187 012 | 3 888 391 | 940 341 |
| (1) Dont à moins d'un an | | | | |
| (2) Dont à plus d'un an | | | | |

| PASSIF | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|------------------|----------------|
| Capitaux propres (c) : | | |
| Capital | 3 084 644 | 793 894 |
| Ecart de réévaluation (c) | | |
| Réserves: | | |
| - réserve légale | | |
| - réserves réglementées | | |
| - autres (4) | | |
| Report à nouveau (d) | -157 665 | -611 |
| Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (d) | -207 518 | -157 054 |
| Provisions réglementées | 89 564 | 20 000 |
| Total I | 2 809 026 | 656 229 |
| Provisions pour risques et charges (II) | | |
| Dettes : | | |
| Emprunts et dettes assimilées | 370 594 | 31 288 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | 3 841 | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 141 537 | 23 190 |
| Autres (3) | 254 960 | 153 898 |
| Total III | 770 931 | 208 376 |
| Produits constatés d'avance (2) (IV) | 308 433 | 75 736 |
| TOTAL GENERAL (I + II + III + IV) | 3 888 391 | 940 341 |
| (3) Dont comptes courants d'associé | 69 259 | 77 259 |
| (4) Dont réserves statutaires | | |

EXPENSYA
COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---|------------------|-----------------|
| Produits d'exploitation (hors taxes) : | | |
| Ventes de marchandises | | |
| Production vendue [bien et services] (a) | 964 231 | 437 535 |
| Production stockée (b) | | |
| Production immobilisée | 606 028 | |
| Subventions d'exploitation | | |
| Autres produits | 726 | 218 108 |
| Total I | 1 570 985 | 655 643 |
| dont à l'exportation | 0 | 0 |
| Charges d'exploitation (hors taxes) : | | |
| Achats de marchandises (c) | | |
| Variation des stocks [marchandises] (d) | | |
| Achats d'approvisionnements (c) | 779 020 | 412 132 |
| Variation de stocks d'approvisionnements (d) | | |
| Autres charges externes* | 378 639 | 152 589 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 8 970 | 1 526 |
| Rémunération du personnel | 451 550 | 132 020 |
| Charges sociales | 129 070 | 47 503 |
| Dotations aux amortissements | 138 240 | 73 828 |
| Dotations aux provisions | | |
| Autres charges | 1 289 | 423 |
| Total II | 1 886 778 | 820 021 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | -315 793 | -164 378 |
| Produits financiers (1) (III) | | |
| Charges financières (IV) | 1 156 | 538 |
| Produits exceptionnels (1) (V) | 50 773 | |
| Charges exceptionnelles (VI) | | |
| Impôts sur les bénéfices (VII) | -58 658 | -7 862 |
| BENEFICE ou PERTE (I-II+III-IV+V-VI-VII) (2) | -207 518 | -157 054 |
| Y compris | | |
| - redevances de crédit-bail mobilier; | | |
| - redevances de crédit-bail immobilier. | | |
| (1) Dont reprises sur provisions (et amortissements) | | |
| (2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel de (V-VI) ou (VI-V) | 50 773 | |

(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

(b) Stock final moins stock initial.

(c) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

(d) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

EXPENSYA
Annexe au bilan et au compte de résultat
Exercice clos le 31 Décembre 2018

EXPENSYA

SA au capital de 99.039,28 euros

Siège social au 91, Boulevard de Sébastopol 75002 Paris

RCS 810 794 610 PARIS

COMPTES ANNUELS au 31/12/2018

Arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 Juin 2019

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|------------|
| I. Introduction | p.2 |
| II. Règles et méthodes comptables | p.2 |
| Faits marquants de l'exercice Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture Principes comptables | |
| III. Notes sur le Bilan | p.3 |
| Immobilisations Amortissements Provisions Etat des créances et des dettes Charges constatées d'avances et produits constatés d'avance | |
| IV. Notes sur le Compte de résultat | p.5 |
| V. Composition du capital social | p.5 |
| VI. Informations concernant les entreprises liées | p.5 |

EXPENSYA
Annexe au bilan et au compte de résultat
Exercice clos le 31 Décembre 2018

I. Introduction

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 présente les caractéristiques suivantes :

| | | |
|------------------------------------|-----------|-------|
| - montant total du bilan : | 3 888 391 | euros |
| - montant du chiffres d'affaires : | 964 231 | euros |
| - montant du résultat : | -207 518 | euros |

L'exercice a une durée de 12 mois, lequel s'écoule du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les comptes sont présentés en euros.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 juin 2018.

Les notes et les tableaux présentés dans cette annexe font partie intégrante des comptes annuels.

II. Règles et méthodes comptables

Faits marquants de l'exercice

- Deux augmentations de capital ont eu lieu durant l'exercice clos au 31 Décembre 2018. Suite à ces deux augmentations, le capital est passé de 73.175 euros à 99.039 euros avec une prime d'émission totale de 2.884.105,19 euros.
- La société s'est transformée en société anonyme suite à l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2018.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Au jour de l'établissement de cette annexe, aucun événement significatif postérieur au 31 décembre 2018 n'est à signaler.

Principes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 mis à jour par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

➤ **Immobilisations Incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

➤ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

➤ **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

| Immobilisations | Durée d'amortissement | |
|--|-----------------------|-----|
| | | |
| Agencement installations | 10 | ans |
| Matériel informatique | 3 | ans |
| Mobilier | 5 | ans |
| Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs | 4 | ans |

EXPENSYA

Annexe au bilan et au compte de résultat Exercice clos le 31 Décembre 2018

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

> Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

> Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

> Provisions

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

> Indemnités de départs à la retraite

Compte tenu de l'âge moyen des salariés, les indemnités de fin de carrière ne sont pas provisionnées. Ce montant est en effet négligeable au regard des états financiers.

> Changement d'estimation

Le changement d'estimation concerne l'activation des frais de recherches et développement.

Les frais de R&D concernent la production de la solution Expensya, vendue aux clients.

Le rythme d'activation a changé par rapport aux exercices précédents, et désormais l'activation de ces frais a lieu à chaque lancement d'une nouvelle version de la solution.

Lors des exercices précédents, les frais de développement de l'exercice N étaient activés le 1^{er} janvier N.

Le rythme d'amortissement a changé et est passé de 5 ans à 4 ans.

La nouvelle manière de comptabilisation a été appliquée rétrospectivement aux exercices précédents et à ce titre, une reprise exceptionnelle sur les amortissements précédemment constitués a été enregistrée pour un montant de 25.337 euros lors de cet exercice.

III. Notes sur le Bilan

Immobilisations

| SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) | VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE | AUGMENTATIONS | DIMINUTIONS | VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c) |
|-------------------------------|--|----------------|-------------|---|
| Immobilisations incorporelles | 363.368 | 608.681 | 0 | 972.049 |
| Immobilisations corporelles | 6.847 | 39.856 | 0 | 46.703 |
| Immobilisations financières | 41.143 | 39.237 | 0 | 80.380 |
| TOTAL | 411.358 | 687.774 | 0 | 1.099.132 |

EXPENSYA
Annexe au bilan et au compte de résultat
Exercice clos le 31 Décembre 2018

Amortissements

| SITUATIONS ET MOUVEMENTS | AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE | AUGMENTATIONS | DIMINUTIONS | AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE |
|-------------------------------|---|----------------|---------------|---|
| Immobilisations incorporelles | 72.229 | 129.356 | 25.337 | 176.248 |
| Immobilisations corporelles | 1.880 | 7.684 | 0 | 9.564 |
| TOTAL | 74.109 | 129.356 | 25.337 | 185.812 |

Provisions

| SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) | PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE | AUGMENTATIONS | DIMINUTIONS | PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE |
|------------------------------------|-----------------------------------|---------------|-------------|-----------------------------------|
| Provisions réglementées | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Provisions pour risques et charges | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Provisions pour dépréciations | 0 | 1.200 | 0 | 1.200 |
| TOTAL | 0 | 1.200 | 0 | 1.200 |

Etat des créances et des dettes

| CREANCES | Montant Brut | Liquidité de l'actif | |
|--|----------------|------------------------|-----------------------|
| | | Échéances à moins 1 an | Échéances à plus 1 an |
| Créances de l'actif immobilisé : | | | |
| Créances rattachées à des participations | 0 | 0 | 0 |
| Prêts | 0 | 0 | 0 |
| Autres immobilisations | 0 | 0 | 0 |
| Créances de l'actif circulant : | | | |
| Créances Clients et Comptes rattachés | 346.545 | 346.545 | |
| Autres | 88.605 | 88.605 | 0 |
| Capital souscrit - appelé, non versé | 0 | 0 | |
| Charges constatées d'avance | 4.664 | 4.664 | 0 |
| TOTAL | 439.814 | 439.814 | 0 |

EXPENSYA

**Annexe au bilan et au compte de résultat
Exercice clos le 31 Décembre 2018**

| DETTE5 | Montant Brut | Degré d'exigibilité du passif | | |
|---|------------------|-------------------------------|----------------|--------------|
| | | Échéances à moins 1 an | Échéances | |
| | | | à plus 1 an | à plus 5 ans |
| Emprunts obligataires convertibles | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres emprunts obligataires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont : à 1 an au maximum à l'origine à plus de 1 an à l'origine | | | 0 | |
| Emprunts et dettes financières divers | 370.594 | 100.156 | 270.438 | |
| Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés | 141 537 | 141 537 | | |
| Dettes fiscales et sociales | 185.700 | 185.700 | | |
| Dettes envers les associés | 69.259 | 69.259 | | |
| Autres dettes | 3.842 | 3.842 | | |
| Produits constatés d'avance | 308.433 | 308.433 | | |
| TOTAL | 1.079.364 | 808.927 | 270.438 | 0 |

EXPENSYA
Annexe au bilan et au compte de résultat
Exercice clos le 31 Décembre 2018

Charges constatées d'avances et produits constatés d'avance

| Charges constatées d'avance | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|-----------------------------|--------------|------------|
| Charges d'exploitation | 4.664 | |
| Charges financières | | |
| Charges exceptionnelles | | |
| TOTAL | 4.664 | 0 |

| Produits constatés d'avance | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|-----------------------------|----------------|---------------|
| Produits d'exploitation | 308.433 | 75.736 |
| Produits financières | 0 | 0 |
| Produits exceptionnelles | 0 | 0 |
| TOTAL | 308.433 | 75.736 |

Charges à payer et produits à recevoir

Au 31 décembre 2018, les charges à payer se présentent comme suit (en euros) :

| CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|---------------|------------|
| Emprunts obligataires convertibles | 0 | 0 |
| Autres emprunts obligataires | 0 | 0 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 0 | 0 |
| Emprunts et dettes financières divers | 0 | 0 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 17.568 | 0 |
| Dettes fiscales et sociales | 29.689 | 0 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 0 | 0 |
| Autres dettes : | 0 | 0 |
| TOTAL | 21.764 | 0 |

Au 31 décembre 2018, les produits à recevoir se présentent comme suit (en euros) :

| PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|---------------|------------|
| Créances rattachées à des participations | 0 | 0 |
| Autres titres immobilisés | 0 | 0 |
| Prêts | 0 | 0 |
| Autres immobilisations financières | 0 | 0 |
| Créances clients et comptes rattachés | 29.017 | 265 |
| Autres créances | 0 | 0 |
| Valeurs mobilières de placement | 0 | 0 |
| Disponibilités | 0 | 0 |
| TOTAL | 29.017 | 265 |

IV. Notes sur le Compte de résultat

EXPENSYA
Annexe au bilan et au compte de résultat
Exercice clos le 31 Décembre 2018

Répartition du chiffre d'affaires

| Répartition géographique | France | Europe | Reste du monde | TOTAL |
|--------------------------|----------------|---------------|----------------|----------------|
| Prestation de services | 882.524 | 57.335 | 24.372 | 964.231 |
| TOTAL | 882.524 | 57.335 | 24.372 | 964.231 |

V. Composition du capital social

Au 31 Décembre 2018, le capital social se compose comme suit (en euros) :

| Postes concernés | Nombre | Valeur Nominale | Montant |
|---|-----------|-----------------|-----------------|
| 1-Actions composant le capital social au début de l'exercice | 7.317.488 | 0,01 euros | 73.174,88 euros |
| 2- Augmentation de capital suite à l'exercice des BSA en date du 12 Novembre 2018 | 275.332 | 0,01 euros | 2.753,32 |
| 3-Augmentation de capital par émission d'action de type A en date du 12 décembre 2018 | 2.311.108 | 0.01 euros | 23.111,08 euros |
| 4-Actions remboursées pendant l'exercice | 0 | | 0 |
| 5-Actions composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2+3-4) | 9.903.928 | 0.01 euros | 99.039,28 euros |

VI. Informations concernant les entreprises liées

La société EXPENSYA FRANCE dispose d'une participation dans le capital de la société EXPENSYA TUNISIE à hauteur de 100% pour un montant de 41.143 euros.

La société EXPENSYA FRANCE a fait recours aux services de EXPENSYA TUNISIE pour des prestations informatiques pour un montant total de 475.157 euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

VII. Bons de souscription d'action

En date du 12 décembre 2018, l'assemblée générale des associés délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet d'émettre et attribuer à titre gratuit des BSPCE donnant droit à la souscription d'un nombre maximum de 1.518.968 actions ordinaires de la société d'une valeur nominale de 0,01 euros représentant une augmentation de capital d'un montant de 15.189,68 euros.

VIII. Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2018, les engagements hors bilan se présentent comme suit :

EXPENSYA
Annexe au bilan et au compte de résultat
Exercice clos le 31 Décembre 2018

| TYPE | DEVISE | MONTANT |
|--------------------------------|--------|------------|
| Nantissement Fonds de Commerce | EURO | 250.000.00 |
| Nantissement Brevet Marque | EURO | 250.000.00 |
| Nantissement DAT | EURO | 31.360.00 |

VIII. Informations sur les éléments constitutifs des frais de R&D :

Les frais de développement ont été inscrits à l'actif du bilan, au poste 2050000 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs », et se rapportent à la production de la solution Expensya vendue au client.

La durée retenue pour l'amortissement des frais de développement immobilisés est de 4 ans.

IX. Crédit d'impôt compétitivité

Le CICE d'un montant de 10.198 euros a été enregistré en comptabilité en produit d'impôt.

Le CICE est un crédit d'impôt ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

X. Effectif Moyen

L'effectif moyen au 31 décembre 2018 est de 9,3 salariés.

XI. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes au titre l'exercice clos 31 décembre 2018 s'élèvent à 7 500 euros hors taxe.

EXPENSYA

Annexe au bilan et au compte de résultat
Exercice clos le 31 Décembre 2018

XI. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

| Dénomination | Adresse de la filiale | Capital (DNR) | Numéro REGISTRE DE COMMERCE | Quote-part du capital détenu e (en pourcentage) | Montant des capitaux propres (DNR) | Montant du Résultat comptable du dernier exercice clos (DNR) | Valeurs comptables des titres détenus | | Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés | Des cautions et avals donnés par la société | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice |
|------------------|---|---------------|-----------------------------|---|------------------------------------|--|---------------------------------------|--------|--|---|--|--|
| | | | | | | | Brute | Nette | | | | |
| EXPENSYA TUNISIE | 23, Rue Béchir El Metheml EL MENZAH 8 2037 Ariana | 120.000 | B0310932014 | 100 | 170.236 | 108.690 | 41.143 | 41.143 | 0 | 0 | 1.490.111 | 0 |